DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE MOYEUVRE - GRANDE

PLAN LOCALD' UURBANISME

10 ANNEXES SANITAIRES

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE

PROCEDURE D'ELABORATION		
Prescription	24 07 1973	
Arrêté	24 06 1985	
Publication	04 08 1986	
Approbation	29 06 1987	

APPROBATION DE REVISION	
1	14 12 1992
2	15 04 2008

APPROBATION DE REVISION SIMPLIFIEE		
1	21 07 2005	
2	07 12 2005	

APPROBATION DE MODIFICATION		
1	17 12 1990	
2	27 06 1991	
3	29 05 1995	
4	14 12 1997	
5	20 10 1999	
6	24 09 2003	
7	16 06 2005	
8	22 03 2006	

	ARRETE DE	MISE A JOUR
1		19 04 1988
2		19 06 1990
3		13 03 1997
4		10 09 1997
5		09 02 2006

ASSAINISSEMENT

1. INTRODUCTION

La commune de MOYEUVRE - GRANDE assure le service d'assainissement de ses 8 992 habitants. La gestion du service a été confiée à VEOLIA, anciennement la Compagnie Générale des Eaux par contrat en date du 30 mars 1993. Dans le cadre de ce contrat, VEOLIA assure les prestations de Réseau, Gestion clientèle. C'est l'agence de FLORANGE, localisée 3, rue des Fontainiers, BP 8073, 57190 FLORANGE, qui est le délégataire.

2. SITUATION ACTUELLE (2005)

Les eaux usées sont épurées par la station du SIAVO à RICHEMONT. Le SIAVO a engagé, en 2003, la réalisation d'une étude diagnostic portant sur :

- les charges de pollution traitées à l'usine de dépollution syndicale en provenance de chaque commune adhérente et donc les taux de raccordement
- les apports d'eaux claires parasites de chaque commune adhérente

Cette étude permettra ensuite de définir les travaux à réaliser afin de diminuer l'introduction des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement. L'étude finale a été présentée en 2004 par le SIAVO. Un programme de travaux est à établir.

3. <u>DISPOSITIONS GENERALES</u>

Commune de MOYEUVRE - GRANDE Plan de zonage

Observations de VEOLIA.

3.1.Collecte des eaux pluviales et usées des zones 1AU et 1AUX.

Zone 1 AU, rue de Charny , secteur au dessus de la rue Mangin

La zone est desservie par un réseau unitaire :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur existant en aval de diamètre 300 mm au niveau de la rue de la délivrance.

En l'absence de document d'étude démontrant la capacité des ouvrages existants à accepter des débits supplémentaires d'eaux pluviales générés par le projet d'urbanisation, le principe suivant sera adopté : Le débit maximal rejeté par la zone considérée après urbanisation dans les ouvrages existants lors d'un événement pluvieux de période de retour décennal, sera limité au moyen d'un ou plusieurs ouvrages de rétention au débit rejeté par la zone considérée, débit rejeté par l'emprise du projet dans sa situation actuelle lors d'un événement pluvieux de période de retour annuel.

Zone 1 AU au niveau de la rue de Franchepré

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur existant du SIAVO de diamètre 1500 mm qui longe la rue de Franchepré.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être rejetées dans la rivière « ORNE »

Zone 1 AU en accès depuis la rue Auguste DELAUNE

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur existant de diamètre 200mm en amont du poste de refoulement du SIAVO de la rue DELAUNE..

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être raccordées en gravitaire sur le collecteur d'eaux pluviales existant de diamètre 300 mm de la rue DELAUNE moyennant la mise en place d'un bassin de rétention.

Zones 1 AU en accès depuis la rue de la Forêt et la rue d' Avril

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être rejetées en gravitaire dans le collecteur existant de diamètre 500mm rue de Briey.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être envoyées dans la forêt après régulation des débits par un bassin de rétention.

Zones 1 AU constituant la ZAC de FROIDCUL - Les jardins de Sainte Ségolène

Le système sera de type séparatif :

Les eaux usées seront raccordées sur les réseaux existants sur le secteur.

Les eaux pluviales :

La majorité des rejets se feront côté Sud avec la création d'un bassin de rétention (surfaces collectées : environ 14,5 Ha) . Le secteur amont (3,50 Ha) sera déversé vers le bassin de rétention existant côté NORD.

Zones 1 AU au niveau de TREHEMONT

Le système sera de type séparatif :

Les eaux usées seront raccordées sur le réseau existant route de TREHEMONT

Les eaux pluviales :

Rétention des eaux pluviales avec bassins et raccordement des débits de fuite au réseau unitaire de la route de TREHEMONT.

<u>Zone 1 AUx en accès depuis la RD 9 déviée</u>

La zone sera à desservir en système séparatif à raccorder sur la zone Uxz aux collecteurs existants :

Pour les eaux usées au collecteur de diamètre 250 mm

Pour les eaux pluviales au collecteur de diamètre 300 mm

Zone 1 AUx en accès depuis la rue de Franchepré

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être raccordées en gravitaire sur la tête de réseau du SIAVO rue de Franchepré.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être rejetées dans la rivière « ORNE » par l'intermédiaire d'un bassin de rétention moyennant l'autorisation d'une étude loi sur l'eau.

Zone 1 AUx en accès depuis la rue Saint Maurice

La zone sera à desservir en système séparatif :

Les eaux usées pourront être raccordées en gravitaire sur le collecteur du SIAVO de diamètre 400 mm qui longe l'ORNE.

Les eaux pluviales prétraitées par débourbeur et séparateur d'hydrocarbures pourraient être rejetées dans la rivière « ORNE »

3. 2. Traitement des eaux usées :

Les eaux usées des zones à urbaniser seront acheminées via les réseaux communaux puis via le collecteur intercommunal longeant l'Orne à la station d'épuration du Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Orne implantée sur la Commune de RICHEMONT sur le site de l'usine MITTAL STEEL.

Cette station conforme aux normes européennes dispose d'une capacité de 70000 équivalents-habitants. Selon le dernier recensement la population desservie s'élève à 56000 habitants. La pollution moyenne actuellement mesurée avoisine 40000 équivalents-habitants. La station est donc en mesure d'accepter une large augmentation de la population desservie.

Cependant toute implantation de zone d'activités artisanales ou industrielles devra faire l'objet d'une étude d'impact spécifique.

EAU POTABLE

SCHEMA DE DISTRIBUTION ACTUELLE:

La commune de MOYEUVRE - GRANDE est alimentée actuellement en eau par différents réseaux :

AMENAGEMENTS FUTURS PREVUS:

Réserve générale : la défense incendie nécessite a priori une étude préalable pour vérifier la capacité des réseaux, au besoin des citernes (réservoirs) devront être mises en place.

Zone 1 AU Jardin de Charny

Lotissement privé non réceptionné

Secteur alimenté par une conduite DN150mm.

Zone 1AU en accès depuis la rue de Franchepré

Secteur à alimenter depuis le réseau existant DN 150mm en amont du compteur de la SLAG

Zone 1AU en accès de la rue DELAUNE

Secteur à alimenter depuis la conduite existante DN 100 mm de la rue DELAUNE.

Zones 1AU en accès depuis la rue de la forêt et la rue d' Avril

Secteur à alimenter par piquage sur la conduite DN 125 mm existante rue Louis ROSSI ou par le remplacement du tronçon entre la rue ROSSI et la rue d' Avril..

Zone 1AU du secteur de TREHEMONT

Etude en cours

Zones 1AU de la ZAC de FROIDCUL - Les jardins de Sainte Ségolène

Etude en cours

Zone 1AUx en accès depuis la rue de Franchepré

Secteur à alimenter depuis le réseau DN 150 mm en amont du compteur de desserte de la SLAG

Zone 1AUx en accès depuis la rue Saint Maurice (rue de VERDUN)

Secteur déjà desservi par une conduite de DN 100 mm située dans le prolongement de la rue de VERDUN

Zone 1AUx en accès depuis la RD 9 déviée

Secteur à alimenter depuis la conduite existant DN 150 mm rue de l'Avenir

DECHETS SOLIDES

SITUATIONS ACTUELLE ET FUTURE

Le ramassage des ordures ménagères de la Commune de MOYEUVRE-GRANDE est pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle (C.C.P.O.M)

Dans la notion d'ordures ménagères, il est entendu également le tri - sélectif.

Un calendrier par secteur (nombre : 7) a été mis en place sur la Commune pour le tri - sélectif, la fréquence et les jours de ramassage varient donc d'un quartier à l'autre. D'une manière générale, il y a un ramassage hebdomadaire pour les ordures ménagères et pour le tri - sélectif.

Les ordures extra – ménagères ne font plus l'objet d'un ramassage particulier compte tenu de la présence d'une déchetterie sur le territoire communal.

De plus, les encombrants font l'objet d'un ramassage une fois par mois par le biais de la CCPOM.

Les ordures ménagères sont traitées par la société SITA sur le site de MONTOIS – LA – MONTAGNE autorisé par Arrêté Préfectoral en date du 23 juillet 2007 abrogeant les anciennes prescriptions.